

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Séance N° 3

Étaient présents : BERGOUGNOUX Sabine -BAUSSARD Hélène-LECONTE Catherine-SEGOVIA Sylvie-CABANIS Alice-CASTRO Marie-LAROUSSINIE Francine-VIVET Sullivan-BERTORELLO Myriam-LANDELLE Marc-MEDARD Faustine-DOUX Frédéric-GRAILHE Thierry-MOULINET Isabel-ROUZIE Françoise-LION Isabelle-ROBERT Olivier- SCHRAMECK-ODET Anne-ORGANISTA Victoria-DUPIN Killian-POIREL LECONTE Maxime-HIMDI Meriem

Étaient absents remplacés : GRANIER-FOURNIES Jason (BELMAS Matéo)

Étaient absents excusés : FILLATRE Francine-COURTY Jean Martial-GELDHOF JUPON Isabelle-CALAS Cédric-FEUTRIER Aurélie.

Début de la séance 18 H

Le quorum étant atteint (22 membres présents), Madame la Proviseure ouvre la séance à 18h05

Secrétaire de séance : Mme Cabanis

L'ordre du jour est présenté.

Une rectification est faite : le point « Admission en non valeur » est remplacé par « remises gracieuses ».

L'ordre de traitement est également modifié à la demande de la représentante de la collectivité territoriale: Projet M.M.T ; Budget dont tarifs et clés de répartition ; D.B.M. ; Provisions ; Remise gracieuse ; Sorties pédagogiques ; Conventions, 4 questions diverses de la part des représentants des parents d'élèves

Approbation du PV de la séance du 20 octobre 2022

Pour : 22 Contre : 0 Abst :

Acte N°47

Projet Musée Mémorial du Terrorisme

Ce musée ouvrira en 2027 à Suresnes à proximité du Mont Valérien dans les locaux de l'ancienne Ecole de plein air. En amont, une action d'expérience collaborative numérique « Faire face au terrorisme » est initiée depuis la rentrée 2021 avec 3 académies différentes chaque rentrée.

Cela s'est déjà traduit par 13 réalisations collectives de collèges et de lycées (création textile, chant, danse, fresque , podcasts, objets mémoriels...) agencées dans une exposition numérique d'ores et déjà accessible sur le site du MMT. Cette année scolaire, l'académie de Toulouse a été sollicitée et Mme Budde a présenté un projet avec le groupe de 1ere de l'EDS HGSP.

Sujet : le regard que portaient les médias sur les actes de terrorisme qui ont frappé la France (XX^e et XXI^e siècles) en accentuant les recherches sur les attentats de Toulouse et Montauban en 2012. La réflexion des élèves portera également sur la fragilité des liens sociaux dans une démocratie à l'épreuve du terrorisme. En voici les axes :

- Impact des attentats dans les écoles / sur la population en centrant l'étude sur le rôle des médias et le pouvoir des images (côté psychologique)
- Recherches d'exemples à travers les infos : travail sur l'image (TV/ réseaux sociaux)
- Témoignages de victimes ou de force de police
- Qu'est-ce que le public attend des médias lors d'un attentat ?
- Zoom sur : Toulouse/Montauban (attentats 2012): TV/ radio/ presse écrite

Le travail de restitution serait une production graphique, qui sera exposée « numériquement »

En plus de ces travaux de recherches, le 25 janvier les 3 établissements de l'académie sont réunis à Toulouse pour échanger avec des historiens, un magistrat, un sociologue, un commandant de police, un parent de victime des attentats.

Suite à la candidature de son groupe, Mme Budde a été contactée par la responsable du Pôle pédagogique du MMT pour se rendre à Paris afin de visiter le Mémorial de la Shoah, le Mont Valérien et le futur site du musée. Le financement serait assuré par le Ministère des Armées, le MMT, l'ONAC de sorte que le lycée ne supporte plus que les déplacements dans l'agglomération parisienne.

Le budget prévisionnel du projet ne comporte pas encore la subvention de l'ONAC.

Il est soumis au vote des membres du CA :

Pour : 22 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°44

BUDGET PREVISIONNEL 2023 (voir PJ)

Tarifs : voir PJ

La Région Occitanie a voté le maintien des tarifs 2022 pour les élèves et les ARL, malgré la hausse des tarifs des denrées de 12 % . Nous proposons de les maintenir pour les autres convives.

La suppression du montage et rééquilibrage des pneus est proposé car depuis des années les pneus usagers ne sont pas repris par les propriétaires des véhicules si bien qu'ils s'entassent et que leur évacuation doit être payée par le lycée. La communication sur cette obligation est d'autant plus difficile que les mouvements de personnels en MV sont très importants. Un partenariat avec une entreprise à laquelle on achèterait les pneus et qui reprendrait les usagers permettrait de reprendre cette activité pédagogique.

Madame la Provisure soumet au vote des membres du CA l'adoption des tarifs du SRH

Pour : 22 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°39

Madame la Provisure soumet au vote des membres du CA l'adoption des autres tarifs

Pour : 22 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°38

Les Clés de répartition (voir PJ)

Madame la Provisoire soumet au vote des membres du CA l'adoption de nouvelles clés de répartition des charges entre les services ALO et SRH , fondées sur des critères de surface et d'effectifs

• Pour : 22 Contre : 0 Abst : 0

• Acte N°43

BUDGET

Mme la gestionnaire détaille et commente la conception du budget

Les ressources

1) *La dotation annuelle de fonctionnement :*

Les modalités de calcul ont été modifiées par la collectivité qui détermine :

- une part fixe ou DAF brute, résultant d'une observation moyenne des dépenses, des ressources propres de l'établissement et des subventions spécifiques régionales ; les années de référence sont 2019 et 2021, **l'inflation 2022 n'est donc pas prise en considération** ;
- une part d'ajustement qui s'obtient après comparaison du nombre de jour du fonds de roulement au terme de l'exercice 2021, **qui ne tient donc pas compte des prélèvements effectués en 2022.**

A l'issue de ces calculs, la DAF 2023 s'élève à 244 943€00, soit **9 500€ de moins qu'en 2022.**

De surcroît, il n'existera plus de subvention spécifique « location des installations sportives », la somme nécessaire sera donc prélevée sur la DAF.

La collectivité nous a informés de versements complémentaires qui seraient versés au cas par cas, au jugé de la situation financière des établissements, notamment lors de la lecture des comptes financiers 2022. D'ores et déjà, une subvention complémentaire de 15 000€00 a été accordée au lycée et une subvention de l'ordre de 18 000€00 sera soumise au vote de la commission permanente du 25 novembre 2022, pour clôturer l'exercice 2022.

Mme la représentante de la collectivité territoriale indique que 20 millions € supplémentaires ont été votés pour que les lycées puissent faire face à l'augmentation des tarifs des fluides et que les contrats ne seront renégociés qu'en 2023 en vue du nouveau marché 2024-2026. Elle ajoute qu'aucun lycée ne sera laissé en difficulté. Elle ajoute que les fonds de réserve sont très variables d'un lycée à l'autre et qu'il en a été tenu compte pour évaluer les besoins.

2) *La taxe d'apprentissage :*

Les recettes 2022 ont été de 48 000€00, soit 13 000€00 de plus que l'estimation prévisionnelle.

En 2023, le 3^{ème} acte de la réforme prévoit que la collecte se fera désormais par l'URSSAF, à charge pour les entreprises de désigner via l'utilisation d'une plateforme dédiée, les établissements qu'elles souhaitent soutenir. Il y a là un risque de déperdition pour les EPLE, sans compter les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises suite à la crise énergétique. Cependant, on peut tabler sur un **montant prévisionnel de 40 000€00.**

Un représentant des parents insiste sur la nécessité de sensibiliser les petites entreprises à ce nouveau mode de versement. La représentante de la communauté de communes suggère qu'on s'appuie sur la MEFI et l'association des artisans de la C.C.

Un représentant des personnels d'enseignement regrette que les considérations pédagogiques et de vie de l'établissement passent trop au second plan face aux contraintes financières.

3) *Les ressources propres :*

- Le CFA et le GRETA : en perte de vitesse car il devient difficile de recruter des apprentis et des candidats à la formation IRTC ; notre atelier logistique vient d'obtenir la certification pour la formation CACES type R489, reste à recruter des candidats.
- L'hébergement : pour la troisième année consécutive, la collectivité n'augmente pas les tarifs pour ménager les familles ; pour mémoire, les prix ont augmenté de 12 % et si notre adhésion récente à la centrale d'achat OCCITALIM nous permettra de bénéficier de tarifs préférentiels, ce ne sera probablement pas à hauteur du taux de l'inflation.

Politique de l'établissement

Les dépenses augmentant tandis que les ressources diminuent, l'établissement se trouve dans l'obligation de faire des choix :

- Pas de voyage scolaire, comme les années passées et comme d'autres établissements ;
- Retenir prioritairement : les sorties financées dans le cadre du pass culture collectif mais il restera tout de même les transports à financer ; les projets pédagogiques financés
- Baisser les consommations d'énergie : température maximum à 19°C, plus d'eau chaude aux lavabos des toilettes, poursuivre le remplacement des luminaires par les LED ...
- Renoncer à atteindre le taux de 20 % de produits bio (loi EGALIM)

Mme la représentante de la collectivité territoriale que les prix du BIO vont baisser en raison des difficultés rencontrés par ce marché. Le département organise une plateforme qui vendrait ces produits sans intermédiaire

Toutefois, ces actions seront insuffisantes pour bâtir un budget prévisionnel sincère qu'il est nécessaire d'équilibrer par un prélèvement sur fonds de roulement de 30 000€00.

Comme l'année passée, l'élaboration du budget se fera en tenant compte de la préconisation du Rectorat qui consiste à ne pas inscrire de contribution entre ses services, notamment entre le Service Restauration Hébergement et le Service Administration et Logistique.

Ce choix implique de définir des clés de répartition.

L'engagement de l'Etat et de la Région en matière de fonds sociaux et d'aide à la restauration se poursuit.

Au service des Bourses nationales, les recettes sont égales aux dépenses. L'Etat vient de revaloriser les taux de 4 %.

Grâce aux efforts consentis par l'ensemble de la communauté scolaire depuis deux ans pour rétablir la situation financière de l'établissement, le fonds de roulement se reconstitue, ce qui permet d'assurer le fonctionnement de lycée, mais pas encore l'investissement.

Pour : 22 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°35

Départ de Mme Castro à 19h20

Provision

Il est proposé au conseil d'administration la réalisation d'une dotation aux provisions de 375€59 au titre de risque de non recouvrement de créances contentieuses (frais scolaires 2021-2022). Mme Rouzié est remerciée pour son investissement sans faille qui permet aux familles de constituer des dossiers de bourses et de fonds social, de sorte que très peu de factures de demi-pension ou d'internat restent impayées

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°42

Remise gracieuse

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder des remises gracieuses à 3 familles inéligibles au fonds social des cantines et au fonds d'aide régionale à la restauration, dans l'incapacité de payer les frais scolaires du trimestre septembre 2022 pour un montant total de 328.64€.

Les étudiants n'ont pas droit au FSL ni au FRAR. Les repas à 1 € ne sont proposés que dans les villes universitaires.

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°40

Décision Budgétaire Modificative

Un prélèvement sur fonds de réserve de 8000€ est proposé au vote des membres du CA afin de régler la location des installations sportives 2022.

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°42

Conventions

Mme la Provisoire demande l'autorisation de signer une convention avec le centre équestre de Lauzerte dans le cadre de la persévérance scolaire. Un groupe de 12 élèves est repéré par les conseillères principales d'éducation, référente Décrochage scolaire. Ce projet s'inscrit dans le dispositif de financement Occitavenir de la Région

Pour : 21 Contre : Abst : 0

Acte N°34

Mme la Provisoire demande l'autorisation de signer une convention avec le cinéma Apollo de Valence d'Agen dans le but de proposer de séances aux internes au moins une fois par période. L'article 3 de la convention doit être rectifié : *engagement du lycée* et non de la MDL

Pour : 21 Contre : Abst : 0

Acte N°45

Mme la Proviseure demande l'autorisation de signer 2 conventions avec Promotrans pour la formation aux matières dangereuses des TCAP CLM et 1eres BCP CTRM en juin 2023. C'est l'AFT qui paie la facture émise par Promotrans

Pour : 21 Contre : Abst : 0

Actes N°32 et 33

Sorties pédagogiques :

1) Mme la Proviseure soumet aux membres du CA une sortie pédagogique au théâtre Garonne de Toulouse pour le groupe DISPRO de 1ere dans le cadre du dispositif « Les cordées de la réussite » le mardi 6 décembre pour 12 élèves de 1ere BCP et 2 accompagnateurs.

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°37

2) Mme la Proviseure soumet aux membres du CA une sortie pédagogique au musée des Abattoirs à Toulouse pour une visite de l'exposition N. de Saint Phalle le 2 décembre toute la journée pour le groupe HLP de terminale 11 élèves et 2 accompagnateurs

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°46

3) Mme la Proviseure soumet aux membres du CA une sortie pédagogique au musée des Abattoirs à Toulouse pour une visite de l'exposition N. de Saint Phalle le 12 janvier 2023 toute la journée pour la 501, 30 élèves et 2 accompagnateurs

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°36

4) Mme la Proviseure soumet aux membres du CA une sortie pédagogique à Toulouse dans le cadre du projet Musée Mémorial du Terrorisme le mercredi 25 janvier 2023 toute la journée pour le groupe HGSP de 1ere 18 élèves et 2 accompagnateurs

Pour : 21 Contre : 0 Abst : 0

Acte N°41

Questions diverses

Pour les représentants des parents d'élèves:

1) *Des voyages scolaires sont-ils prévus ?*

Comme expliqué à l'occasion du conseil précédent, l'établissement n'a pas les moyens. Ce qui est privilégié, ce sont les sorties ou les projets susceptibles d'être entièrement financés comme le MMT

2) *De la correspondance ou des échanges avec d'autres établissements, notamment à l'étranger, sont-ils envisagés ?*

Nous n'en avons pas connaissance à ce jour

3) *Des poubelles de différentes couleurs, incitant au tri, pourraient-elles être installées devant le lycée ? Principalement sous les pins aux abords des plateformes.*

Nous allons transmettre la demande à la communauté de communes puisque c'est de son ressort.

Sa représentante regrette que les poubelles présente sur l'aménagement de l'aire de Pique nique devant la grande surface LDL ne soient pas utilisées...

4) *Le prolongement, en direction de Lalande, de la piste cyclable qui longe le lycée pourrait-il être étudié ? Il ne manque que quelques hectomètres pour établir la continuité de celle-ci, au-delà du collège.*

La représentante de la communauté de communes indique que c'est impossible en raison de la largeur de la route. Une représentante des parents demande un espace partagé sur le trottoir.

Pour la représentante de la communauté de communes, cela présente un trop grand danger pour les piétons et il est préférable que les vélocyclistes partagent la route avec les voitures.

INFORMATIONS DIVERSES

- La salle polyvalente portera le nom de M. Samuel Paty . Inauguration avec la participation des élus du CVL le 9 décembre, journée de la laïcité, à 13 h. Les membres du CA sont invités
- Le forum des anciens élèves se tiendra le 16 décembre après midi à destination des terminales
- Le 14
- février, nous organisons le forum des professionnels à destination des élèves du LP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance

Mme Cabanis



La Présidente

S. Bergognoux

